INTERVENTION DE GILLES GAUTRONNEAU
Séance DM2 – lundi 10 octobre 2005

Monsieur Le Président,

Je voudrai d'abord revenir sur un sujet que vous avez évoqué en introduction à nos débats et qui concerne l'un des plus importants rapports de cette DM2 à savoir le financement du logement social.
Sans détour, je voudrai vous exprimer notre satisfaction car une des clés pour régler, je devrai dire – pour commencer à régler – cet important dossier relève plus de la volonté politique que de la simple technique.
C'est pourquoi, je vous remercie pour votre implication personnelle dans ce dossier et on se réjouit de l'accord de partenariat conclu avec le Président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle. Cet accord profitera à La Rochelle mais aussi à toutes les collectivités.
Pour l'Agglomération de La Rochelle, ce partenariat devrait en effet débloquer plusieurs opérations pour au moins 270 logements dans l'immédiat avec des projets équivalents de 600 logements sur trois ans.
Volonté politique et partenariat du Département étaient nécessaire car et sans vouloir faire rebondir une quelconque polémique inutile, la vérité était que la seule participation de la CDA de La Rochelle équivalente en moyenne au double de celle de l'Etat ne suffisait pas pour boucler les montages financiers des opérations et ceci quel qu'en soit les raisons : rareté et coût des terrains, coût de la construction, baisse ou stagnation des crédits de l'Etat dont on peut noter qu'il consacre plus d'argent aux défiscalisations liées au logement privatif, que pour le financement du logement social.
Ce partenariat n'est pas un cadeau à l'Agglomération rochelaise mais une réponse à toutes les collectivités du Département et surtout une réponse aux besoins de milliers de foyers charentais maritimes qui attendent un logement.
C'est vrai à La Rochelle, c'est vrai en Charente Maritime et c'est vrai dans tout le pays.
Nous avons été les premiers à alerter cette assemblée sur ce sujet et j'espère que notre opiniâtreté ajoutée à la volonté politique traduite par ce partenariat va enfin

permettre à notre Département de rattraper son retard et d'être exemplaire pour répondre à ce défi national.
Sur ce sujet, je terminerai en m'étonnant que M.BORLOO soit obligé de préparer un projet de loi baptisé « engagement national pour le logement » pour y inclure le principe d'un rabais qui serait appliqué sur le prix du terrain cédé par l'Etat pour réaliser des logements sociaux.
L'urgence et le bon sens ont depuis longtemps conduit les communes à pratiquer des rabais jusqu'à la cession gratuite des terrains aux offices et pour cela elles n'ont pas eu besoin d'une loi.

Cet été a également été le théâtre de la « bataille du Corail » dont notre assemblée a eu l'occasion de débattre et je suis surpris, Monsieur Le Président, que vous n'ayez rien dit sur le sujet.
Le débat portait sur le projet de suppression de certaines lignes baptisées interrégionales que la SNCF voulait donc laisser à la charge des régions.
Pour nous, cela concernant plus particulièrement la suppression de certains trains sur la ligne Nantes-Bordeaux. Je suis désolé, Monsieur Le Président, mais je suis obligé de constater que nous avions également raison sur cette question et nous nous réjouissons aujourd'hui du retour à la raison du gouvernement et de la SNCF, qui ont finalement reconnu que ces lignes relevaient bien de la compétence de la SNCF et non pas des Régions qui ont elles les Trains Régionaux à charge.
Finalement les lignes sont maintenues et il y aura même un engagement de dépenses d'investissements. Une extension vers Saintes et La Rochelle à partir de Bordeaux est prévue en accord avec la Région.
Encore une victoire due à l'opiniâtreté combative des Présidents de Région – c'est vrai qu'ils sont tous socialistes mais cela résulte du choix des électeurs – ainsi qu'à la mobilisation des élus de gauche, syndicats et associations d'usagers comme pour le rassemblement fin Août en gare de La Rochelle.

Un autre sujet d'inquiétude pendant l'été concerne bien entendu la sécheresse et la gestion de l'eau. Je serai très bref sur ce sujet car d'autres collègues de notre groupe interviendront sur ce sujet et sachez déjà que nous souscrivons à votre proposition de constituer un groupe de travail pour réfléchir sur l'approche d'une politique prospective de la gestion de l'eau.

Un rapport concernant le transfert d'une ferme aquacole de l'Ile de Ré sur Chef de Baie me permet de faire la transition de l'eau vers le dossier de l'énergie puisqu'un autre rapport évoque la création d'une maison des énergies à Jonzac. En effet, je m'interroge sur la volonté des uns et des autres à avancer dans ces domaines.
En effet le transfert de cette ferme a pour objectif entre autre de régler un problème de puisage d'eau dans la nappe.
Cela va dans le bon sens mais il semblerait que certains veulent opposer ce projet à celui de la réalisation d'une grande éolienne à Chef de Baie.
Je ne comprends pas car les deux projets sont parfaitement complémentaires.
Le gouvernement a fait voter une loi d'orientation sur l'énergie avec un important volet sur la maîtrise des énergies renouvelables dont l'éolien.
Sans méconnaître les principes de précaution qui sont inhérents à l'éolien comme le bruit, l'insertion dans le paysage, l'efficacité du rendement… je m'étonne de voir les pouvoirs publics être plus souvent des freins au développement de l'éolien plutôt que des médiateurs et conseillers avisés.
Dans ce même chapitre, il me semblerait que notre Département s'honorerait à intégrer dorénavant un volet énergétique dans toutes les constructions dont il est maître d'ouvrage.

Lors de cette session budgétaire au cours de laquelle nous allons voter les crédits de fonctionnement pour les collèges, je voudrai terminer par deux autres sujets d'inquiétudes. Pour l'enseignement et les besoins des collèges, je vais encore une fois être obligé de faire le constat que nous avions raison quand il y a trois ans, nous avions dénoncé l'abandon des emplois aidés. Trois ans plus tard, le gouvernement fait machine arrière et reconnaît le bien fondé de ces dispositifs comme moyen d'insertion professionnelle pour les plus défavorisés : chomeurs de longue durée ou jeunes sans qualification.
Comprenons-nous bien, à l'époque, la gauche avait institué les CES ou CEC dans le secteur non marchand avec en parallèle des facilités d'embauche et de réduction du temps de travail afin de créer des emplois permanents.
Cela n'a rien à voir avec tout le dispositif du plan de cohésion sociale du ministre de l'emploi et de la cohésion sociale et des ordonnances de M. VILLEPIN qui multiplient les contrats aidés non seulement dans le secteur non marchand mais aussi dans le

secteur marchand avec en prime le Contrat Nouvelle Embauche qui permet une rupture de contrat à tout moment pendant deux ans.
Contrairement à la gauche, le gouvernement actuel n'utilise pas les contrats aidés comme seul levier d'insertion professionnelle mais au contraire, il institutionnalise la précarité de l'emploi.
Ainsi donc, pour revenir à nos collèges, le ministre de l'Education Nationale, M. De Robien, annonce la création en 2005/2006 de 45.000 emplois de vie scolaire qui prendront la forme de contrats d'avenir ou de contrats d'accompagnement à l'emploi.
On ne s'en plaindra pas et on se réjouit enfin que le gouvernement prenne en compte l'importance de la présence des personnes adultes participant à coté des enseignants à la vie scolaire.
Toutefois, chacun a bien compris que ces emplois sont là pour atteindre 2007 et faire oublier la suppression de 60.000 assistants d'éducation entre 2002 et 2005, de milliers de postes d'enseignants et l'insuffisance de postes TOS.
Chacun comprendra ainsi qu'à terme, ce sont bel et bien les collectivités qui devront prendre le relais sauf à institutionnaliser un statut précaire dans la fonction publique.
Dans tout cela, il y a une dose de bonne volonté, que nous soutenons mais il y a aussi une pincée de supercherie.
Ainsi quand je regarde l'empilement des mesures consacrées à la lutte contre l'échec scolaire comme les derniers projets de réussite éducative, je vois en face la diminution des dispositifs de RASED et des crédits réservés aux établissements situés en ZEP.
La meilleure façon de lutter contre l'échec scolaire est de donner les moyens de sa politique et je vous rappellerai donc l'intervention de M.PROUST en juin dernier sur la création d'un collège en Nord Ouest d'Aunis. Quelque soient les dispositifs mis en œuvre, 4 collèges de 500 à 600 élèves seront toujours mieux que 3 collèges de 800 à 900 élèves
Nous ne lâcherons pas ce dossier jusqu'à être convaincus du contraire.
Mon dernier propos vise la fiscalité locale et le maintien de niveau de ressources des collectivités pour supporter les transferts toujours plus nombreux.
Ainsi, les départements doivent faire face au surplus des charges du RMI compte tenu du nombre croissant des bénéficiaires, du versement de la prestation de compensation du handicap dont on a du mal à évaluer le montant global, ainsi que

les transferts (routes, TOS) car nous savons bien qu'un transfert ne peut jamais avoir lieu à l'euro près.
Or le projet de budget 2006 prévoit un plafonnement de la TP, une compensation pour la baisse de la TFNB de 20%, l'impossibilité pour les départements de moduler la taxe sur les conventions d'assurance.
Certes, cela met à mal le principe d'autonomie financière cher à M. RAFFARIN, mais cela n'est pas essentiel.
Ce qui me heurte, c'est que cela traduit encore une fois des cadeaux pas toujours justifiés aux entreprises et sans contreparties avec pour compenser ces pertes, l'obligation pour les collectivités de transférer le manque de recettes sur l'imposition des ménages.
Tarifs sur les usagers et impôt ménages deviendront ainsi les seules variables budgétaires.
Je pense ainsi aux EPCI à TPU qui vont devoir peut être demain se tourner vers la fiscalité mixte et instituer un impôt ménage.
Ce sont encore les foyers les plus défavorisés qui vont subir et payer la réforme de l'ISF, la baisse de l'IR, et le désengagement régulier de l'Etat dans les Services publics de proximité.

Nous serons donc particulièrement vigilants les 2 prochaines années sur la fiscalité et les mesures d'accompagnement de l'Etat pour l'équilibre du budget départemental.

Sur ces deux derniers points, je n'espère qu'une chose que nous ayons tort mais jusqu'à présent mon exposé a démontré que nous avions plutôt le plus souvent raison.